



# Ollainville

**DELIBERATION**  
**N° CM 30/015/2024**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 6 février 2024 -

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
27

Présents et représentés :  
26

L'an deux mille vingt-quatre, le six février, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 31 janvier 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,  
Mme Muriel CHEVRON, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,  
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Olivier MALECAMP qui donne procuration à M. Thierry DELCUPE, M. Régis CARPENTIER qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

**ABSENTE** : Mme Adeline CLOGENSON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Thierry FAVOCCIA

### • Participation financière de la commune à la surcharge foncière de l'opération de construction de 2 logements sociaux – Rue de la République

Dans le cadre du programme de construction de logements sociaux, SNL a réalisé 2 logements sociaux de type PLAI – Rue de la République – dans l'ancienne maison du jardinier.

Le financement prévisionnel de cette opération est assuré principalement par un emprunt souscrit par SNL et des subventions de l'État, des Conseils Régional et Départemental et de la commune.

Pour rappel, à ce titre, la Commune a déjà versé une subvention pour surcharge foncière à SNL Essonne d'un montant de 45 000.00 €, sur les exercices 2016, 2017 et 2018 (délibération du Conseil Municipal n° CM 21/104/2016 du 25 novembre 2016).

Toutefois l'opération n'est pas clôturée financièrement et SNL connaît un reste à trouver non financé de 54 344.93 €. SNL a sollicité par courrier du 22 mars 2023 un soutien complémentaire de la commune d'Ollainville afin d'équilibrer son budget.

Aussi, il est proposé de verser une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 27 000.00 € qui sera fractionnée sur trois exercices budgétaires : 2024, 2025, et 2026.

Cette dépense supportée par la commune pourra venir en déduction du calcul de l'annexe due par cette dernière au titre de la loi SRU. 99-DE-091-219104619-20240206-CH300152024

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la demande de l'association « SNL » par courrier du 22 mars 2023,

**Considérant** l'avis favorable de la Commission « Affaires sociales, politique de l'habitat, solidarité et intergénérationnel », a émis un avis favorable en date du 27 novembre 2023,

Entendu l'exposé de Madame Marie-Christine HARISLUR, Adjointe au Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**À LA MAJORITÉ ABSOLUE (3 voix contre : M. Joly, Mme Marchand, M. Meunier)**

- **Décide** verser une subvention pour surcharge foncière à l'association « SNL », d'un montant de 27 000.00 €, qui sera fractionnée sur trois exercices budgétaires, 2024, 2025 et 2026, et répartie comme suit :

- 9 000.00 € exercices 2024,
- 9 000.00 € exercice 2025,
- 9 000.00 € exercice 2026.

- **Autorise** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

*Le 8 février 2024*

*Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire*

